Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260310-26_02_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18:10), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18:05), Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER, Michel BENOIT, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Joël LE DROUGMAGUET, procuration à Gaëlle URVOAS

Secrétaire de séance : Gaëlle URVOAS est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.02.07. (1.4)
Date de convocation : 03 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 03 mars 2026

Objet : Convention de mise à disposition de la salle Jean-Baptiste Jacob avec l'Imagerie de Lannion et Ken'Anim dans le cadre du programme d'expositions itinérantes « Les Rayons ».

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de la salle Jean-Baptiste Jacob avec l'imagerie de Lannion et ken'Anim – section citoyenne pour permettre la mise en place de l'exposition itinérante « Les Rayons » du 03 avril au 30 avril 2026.

Extrait de la convention :

Le programme d'expositions itinérantes « Les Rayons » a été pensé pour permettre de réduire les inégalités d'accès à la culture et de faire découvrir la pratique de la photographie à tous les publics. Il s'articule autour d'un fonds photographique regroupant seize photographies d'artistes internationaux autour de la thématique des poissons. Un équipement muséographique léger a été conçu pour accompagner cette collection et s'adapter aux différentes configurations des établissements susceptibles d'accueillir une exposition sur une période variant d'une à quatre semaines. Le centre d'art accompagne son déploiement par un ensemble de dispositifs et d'actions de médiation à destination des publics bénéficiaires. Ces actions sont pensées en lien avec l'établissement qui accueille l'exposition et d'autres partenaires éventuels présents dans la commune d'accueil.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260310-26_02_07-DE

L'installation des œuvres sur l'équipement muséographique qui accompagne l'exposition « Paysages du silence » sera réalisée le vendredi 03 avril 2026, avec des habitant·e·s de la commune de Saint-Quay-Perros à partir de 14h30, en présence du chargé des publics de L'Imagerie.

- L'Imagerie centre d'art fournira à Ken'Anim — Section Citoyenne des livrets de médiation pour accompagner le déploiement de l'exposition.

- L'Imagerie centre d'art s'engage à réaliser des visites-ateliers de l'exposition auprès des classes de l'école primaire publique Albert Jacquard de Saint-Quay-Perros entre le mardi 07 et le vendredi 10 avril 2026.

- L'Imagerie centre d'art proposera une visite commentée de l'exposition « Paysages du silence » le samedi 04 avril 2026 à 17h.

- La projection de trois court-métrages, en lien avec la thématique des poissons, sera proposée le samedi 04 avril de 17h30 à 18h30 dans la salle municipale multi-activités Jean-Baptiste Jacob dans le cadre du vernissage de l'exposition « Paysages du silence ».

- L'Imagerie centre d'art s'engage à réaliser deux visites-ateliers à destination des parents et des enfants les mercredi 08 et mercredi 15 avril 2026, de 14h30 à 16h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la convention de mise à disposition de la salle Jean-Baptiste Jacob avec l'Imagerie de Lannion et Ken'Anim dans le cadre du programme d'expositions itinérantes « Les Rayons ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET

La secrétaire de séance,
Gaëlle URVOAS